



LA SEYNE  
SUR MER

# Dossier unique de demande d'inscription ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

LES DOSSIERS SONT À RETOURNER  
AVANT LE 3 JUILLET 2020  
DELAI DE RIGUEUR

GUICHET UNIQUE  
Espace Docteur P. Raybaud  
04.94.06.90.98  
[guichet.unique@la-seyne.fr](mailto:guichet.unique@la-seyne.fr)

- > 1<sup>ère</sup> campagne d'inscription **du 10 Avril 2020 au 3 Juillet 2020**
- > 2<sup>ème</sup> campagne d'inscription (à l'exception faite des nouveaux arrivants) **à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2020**

Pour tout dossier réceptionné après ce délai de rigueur, vos enfants ne pourront fréquenter ni la restauration scolaire ni aucune autre activité le 1er jour de la rentrée scolaire.  
Vos demandes ne seront prises en compte qu'à compter du 14 Septembre 2020.

## PIÈCES À FOURNIR AVEC CE DOSSIER

- La photocopie du jugement de divorce
- La photocopie de l'attestation CAF du quotient familial en cours **OU** l'autorisation des familles pour le Guichet Unique d'accéder à votre compte CAF (à signer dans le dossier famille). **A défaut**, une photocopie de l'avis d'imposition
- La photocopie du carnet de vaccination (**toutes les pages du carnet**)
- La fiche sanitaire individuelle à télécharger (**1 par enfant**)

**ATTENTION : Les 3€ de droit d'inscription par famille seront intégrés dans votre première facture du mois de Septembre 2020.**

Afin de faciliter vos démarches, plusieurs modes de paiement vous sont proposés dont notamment celui via internet par le portail famille (se renseigner auprès des agents du Guichet Unique).

Pour information, les familles qui étaient déjà en prélèvement automatique pour l'année scolaire 2019 – 2020, qui n'ont pas changé d'établissement bancaire et qui souhaitent conserver ce mode de paiement pour 2020 – 2021, n'ont aucune démarche à effectuer.

**Pour vos demandes d'aide à la restauration, vos démarches doivent être effectuées auprès du C.C.A.S. du 2 Juin au 11 Septembre 2020.**

**Attention !** L'inscription à la restauration municipale auprès du Guichet Unique ne vaut pas demande d'aide à la restauration auprès du C.C.A.S. et **inversement**.

**Inscriptions et animations sportives\***  
**pour Les Écoles Municipales des Sports**  
**Le Samedi 5 Septembre 2020**

> Sur le Parc Braudel de 8h30 à 12h

*\*pour les activités nautiques  
fournir un test d'aisance aquatique*

## INFORMATIONS

**Inscriptions pour l'École Municipale  
des Beaux-Arts\***

**Du 22 Juin au 3 Juillet 2020**

> Sur site

*\* du 22 au 27 Juin 2020  
Journée portes ouvertes*

**Tout dossier incomplet et/ou remis après le délai de rigueur ne pourra être traité pour la rentrée scolaire de Septembre. En cas de non-paiement des sommes dues de l'année précédente, le Guichet Unique se réserve le droit de refuser le dossier famille .**

## AIDE À LA RESTAURATION

La demande s'effectue auprès du C.C.A.S. avant la rentrée scolaire, soit du 2 juin 2020 au 11 septembre 2020. Il faudra vous munir d'un justificatif de domicile et de la dernière attestation de paiement de la CAF avec le quotient familial.

**Il appartient aux familles de faire les démarches nécessaires pour l'obtention de l'aide dans les délais annoncés par le C.C.A.S.**

**En aucun cas le Guichet Unique ne pourra être tenu pour responsable si vos droits n'étaient pas attribués.**

Les agents du Guichet Unique et du C.C.A.S. se tiennent à votre disposition pour vous informer. Des affichages sont mis en place pour toutes les informations pratiques.

**DOSSIER FAMILLE**  
**ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021**

**INFORMATIONS CONCERNANT VOTRE OU VOS ENFANTS**  
**(UNIQUEMENT CEUX SCOLARISÉS DE LA TOUTE PETITE SECTION TPS AU CM2)**

	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant	4ème enfant
Nom de famille				
Prénom				
Sexe				
Date de naissance				
Ecole fréquentée (2020/2021)				
Classe en 2020/2021				

**INFORMATIONS CONCERNANT LA FAMILLE**

	RESPONSABLE 1*			RESPONSABLE 2 / CONJOINT		
	Père	Mère	Autre	Père	Mère	Autre
	*Personne redevable et mise en recouvrement auprès du Trésor Public en cas d'impayés					
Nom de famille						
Nom d'usage						
Prénom						
Date de naissance						
Adresse						
Tél. portable						
Tél. travail						
Profession						
Adresse mail						

**SITUATION FAMILIALE**

Marié(e)	Pacsé(e)	Divorcé(e)	Séparé(e)*	Concubinage	Célibataire	Veuf(ve)
<b>* En cas de divorce ou de séparation, l'autorité parentale est :</b>						
Conjointe		Alternée		Exclusivement à la mère		Exclusivement au père
<b>Dans le cas où l'enfant ne devrait pas être remis à l'un des 2 parents, merci de nous fournir une copie du jugement de divorce ou une copie de la convention homologuée auprès du Juge aux Affaires Familiales</b>						
Nombre d'enfant(s) :						

**ASSURANCE EXTRA SCOLAIRE**

Nom de l'assurance	N° de contrat	Validité (ex : 01/01/2020)

**N° Allocataire CAF :**

**Je, soussigné(e), Mme – Mlle – M autorise le service du Guichet Unique de la Mairie de La Seyne-sur-Mer à consulter mon compte CAF (accès internet à caractère professionnel mis à la disposition de la Ville par la CAF) afin d'obtenir mon quotient familial pour l'année 2020/2021.**

## CERTIFICATS MÉDICAUX À FOURNIR

### **VACCINATIONS : à fournir obligatoirement pour chaque enfant**

- une copie du carnet de vaccination (**toutes les pages**)

### **OU**

- un certificat médical du médecin traitant certifiant que l'enfant est à jour de ses vaccinations obligatoires.

### **EN CAS D'INAPTITUDE A L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (EPS) : à fournir obligatoirement**

- Un certificat médical précisant le caractère total ou partiel de l'inaptitude à l'EPS et mentionnant sa durée.

Mentionner ici le nom, prénom du ou des enfants concernés :

Nom/prénom/établissement fréquenté du ou des enfants présentant une inaptitude à l'EPS :
--

### **ENGAGEMENT :**

**J'accepte** que le responsable de l'activité municipale prenne toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence ou d'accident grave survenant à mon enfant pouvant entraîner une hospitalisation,

**Je certifie** l'exactitude des renseignements portés à la connaissance du service du Guichet Unique,

**Je m'engage** à communiquer tout changement relatif aux renseignements donnés au service du Guichet Unique,

**J'autorise** la diffusion du nom et prénom de mon ou mes enfant(s) sur des listes d'inscription affichées dans les écoles,

**J'autorise** la diffusion de mon adresse mail aux services de la mairie de La Seyne-sur-Mer afin de recevoir des informations relatives à la Ville,

**J'atteste** avoir pris connaissance des règlements intérieurs spécifiques à chaque service,

**J'atteste** avoir pris connaissance du règlement administratif du Guichet Unique.

La Seyne-sur-Mer, le

2020

Signature des Responsables Légaux ( *Veillez taper votre nom et prénom SVP* )

### ATTENTION

**Si l'un de vos enfants est atteint d'une pathologie justifiant la mise en place d'un accompagnement individuel (voir fiche sanitaire jointe), vous devez vous rapprocher de Madame Anita BERNARD – Référente du service Education Enfance (Espace Social RAYBAUD 2ème étage - 04.94.06.97.00 – [anita.bernard@la-seyne.fr](mailto:anita.bernard@la-seyne.fr)).**

Les informations recueillies sur ce formulaire sont récoltées et utilisées par le service du Guichet Unique de la Mairie de La Seyne-sur-Mer pour la gestion et le suivi de l'inscription de vos enfants aux activités péri et extrascolaires. Elles sont conservées 5 ans et vous pouvez exercer votre droit d'accès, rectification ou suppression en nous contactant à l'adresse [guichet.unique@la-seyne.fr](mailto:guichet.unique@la-seyne.fr)

## AUTORISATIONS PARENTALES - ANNÉE 2020-2021

Je, soussigné(e), Mme, M

\*  
\* veuillez préciser svp

- **Autorise** par ordre de priorité, les personnes (autre que les parents) nommées ci-dessous à **RECUPERER** mon ou mes enfant(s) :

Nom - Prénom	Qualité	Tél. domicile	Tél. portable	Tél. professionnel

- **Désigne** par ordre de priorité, les personnes (autre que les parents) nommées ci-dessous à **PREVENIR** en cas d'accident :

Nom - Prénom	Qualité	Tél. domicile	Tél. portable	Tél. professionnel

Prénoms des enfants :				
<b>Autorise mon enfant à être maquillé</b>	oui non	oui non	oui non	oui non
<b>Autorise mon enfant à être photographié et/ou filmé</b>	oui non	oui non	oui non	oui non
Autorise la diffusion en interne (Structures et Services Municipaux)	oui non	oui non	oui non	oui non
Autorise la diffusion en externe (Presse, radio, télévision)	oui non	oui non	oui non	oui non
<b>Autorise mon enfant à partir seul de :</b>				
- L' accueil périscolaire (Après-midi)	oui non	oui non	oui non	oui non
- L' accueil de loisirs (Mercredi)	oui non	oui non	oui non	oui non
- L' accueil de loisirs (Vacances scolaires)	oui non	oui non	oui non	oui non
- L' école Municipale des Beaux-Arts	oui non	oui non	oui non	oui non
- L' école Municipale des Sports	oui non	oui non	oui non	oui non

## PRE-INSCRIPTIONS / ACTIVITES PERISCOLAIRES

Prénom de l'enfant	1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>ème</sup> enfant	3 <sup>ème</sup> enfant	4 <sup>ème</sup> enfant
<b>Accueil Périscolaire du matin</b> 7h30 – 8h30 (à la carte)	oui    non	oui    non	oui    non	oui    non
	oui    non	oui    non	oui    non	oui    non
	<b>Accueil Périscolaire du soir</b>  <u>1/ activités pédagogiques</u> 16h30 – 17h30 (plage fixe facturée à la demande et non à la présence avec impossibilité de changer de jours durant le mois en cours)	Lundi    Mardi Jeudi    Vendredi	Lundi    Mardi Jeudi    Vendredi	Lundi    Mardi Jeudi    Vendredi
<u>2/ garderie</u> 17h30 – 18h00 (à la carte)	oui    non	oui    non	oui    non	oui    non
<b>Étude surveillée</b> 16h30 – 17h30 (plage fixe facturée à la demande et non à la présence avec impossibilité de changer de jours durant le mois en cours)	Lundi    Mardi Jeudi    Vendredi	Lundi    Mardi Jeudi    Vendredi	Lundi    Mardi Jeudi    Vendredi	Lundi    Mardi Jeudi    Vendredi
<b>Restauration</b> (de 1 à 4 jours : obligatoirement sur jour(s) fixe(s))	Lundi    Mardi Jeudi    Vendredi	Lundi    Mardi Jeudi    Vendredi	Lundi    Mardi Jeudi    Vendredi	Lundi    Mardi Jeudi    Vendredi
<b>Accueil de loisirs</b>  <b>MERCREDI</b>	Saint-Éxupéry J.J. Rousseau A. France/Martini Derrida / Renan L. Lagrange	Saint-Éxupéry J.J. Rousseau A. France / Martini Derrida / Renan L. Lagrange	Saint-Éxupéry J.J. Rousseau A. France / Martini Derrida / Renan L. Lagrange	Saint-Éxupéry J.J. Rousseau A. France / Martini Derrida / Renan L. Lagrange
	oui    non	oui    non	oui    non	oui    non
	À la journée	À la journée	À la journée	À la journée
	à la demi-journée matin <u>avec</u> repas matin <u>sans</u> repas	à la demi-journée matin <u>avec</u> repas matin <u>sans</u> repas	à la demi-journée matin <u>avec</u> repas matin <u>sans</u> repas	à la demi-journée matin <u>avec</u> repas matin <u>sans</u> repas
	ou après-midi <u>avec</u> repas après-midi <u>sans</u> repas	ou après-midi <u>avec</u> repas après-midi <u>sans</u> repas	ou après-midi <u>avec</u> repas après-midi <u>sans</u> repas	ou après-midi <u>avec</u> repas après-midi <u>sans</u> repas

**L'inscription définitive de votre ou vos enfant(s) en accueil de loisirs du Mercredi vous sera confirmée par un appel téléphonique d'un agent du Guichet Unique avant la rentrée des classes. Sans appel de notre part, merci de vous rapprocher du Guichet Unique.**

**ACCUEILS DE LOISIRS DES PETITES ET GRANDES VACANCES**  
**STAGES SPORTIFS**

**Nom et prénom du responsable 1 :**

**Nom et prénom du responsable 2 :**

**Nom et prénom l'enfant :**

**Accueil de loisirs souhaité :** Saint-Éxupéry

J.J. Rousseau

A. France/Martini

Derrida / Renan

L. Lagrange

<p><b>Vacances de La Toussaint</b> (du 17 Octobre au 1er Novembre)</p> <p>Vous pouvez effectuer cette démarche :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- soit au guichet unique</li><li>- soit par mail</li></ul> <p><a href="mailto:guichet.unique@la-seyne.fr">guichet.unique@la-seyne.fr</a></p>	<p>La campagne de <u>préinscription</u> auprès du Guichet Unique se déroulera <b>du 21 au 25 Septembre 2020</b></p> <p><b>Je suis intéressé(e) par :</b> Accueil de loisirs : oui    non Stage sportif : oui    non</p>
<p><b>Vacances de Noël</b> (du 19 Décembre au 3 Janvier)</p> <p>Vous pouvez effectuer cette démarche :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- soit au guichet unique</li><li>- soit par mail</li></ul> <p><a href="mailto:guichet.unique@la-seyne.fr">guichet.unique@la-seyne.fr</a></p>	<p>La campagne de <u>préinscription</u> auprès du Guichet Unique se déroulera <b>du 23 au 27 Novembre 2020</b></p> <p><b>Je suis intéressé(e) par :</b> Accueil de loisirs : oui    non</p>
<p><b>Vacances d'Hiver</b> (du 20 Février au 7 Mars)</p> <p>Vous pouvez effectuer cette démarche :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- soit au guichet unique</li><li>- soit par mail</li></ul> <p><a href="mailto:guichet.unique@la-seyne.fr">guichet.unique@la-seyne.fr</a></p>	<p>La campagne de <u>préinscription</u> auprès du Guichet Unique se déroulera <b>du 25 au 29 Janvier 2021</b></p> <p><b>Je suis intéressé(e) par :</b> Accueil de loisirs : oui    non Stage sportif : oui    non</p>
<p><b>Vacances de Printemps</b> (du 24 Avril au 9 Mai)</p> <p>Vous pouvez effectuer cette démarche :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- soit au guichet unique</li><li>- soit par mail</li></ul> <p><a href="mailto:guichet.unique@la-seyne.fr">guichet.unique@la-seyne.fr</a></p>	<p>La campagne de <u>préinscription</u> auprès du Guichet Unique se déroulera <b>du 29 Mars au 2 Avril 2021</b></p> <p><b>Je suis intéressé(e) par :</b> Accueil de loisirs : oui    non Stage sportif : oui    non</p>
<p><b>Vacances d'été</b> (à compter du 7 Juillet)</p> <p>Vous pouvez effectuer cette démarche :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- soit au guichet unique</li><li>- soit par mail</li></ul> <p><a href="mailto:guichet.unique@la-seyne.fr">guichet.unique@la-seyne.fr</a></p>	<p>La campagne de <u>préinscription</u> auprès du Guichet Unique se déroulera <b>du 31 Mai au 4 Juin 2021</b></p> <p><b>Je suis intéressé(e) par :</b> Accueil de loisirs : oui    non Stage sportif : oui    non</p>